



Group of the Progressive Alliance of
Socialists & Democrats
in the European Parliament



Nous les soussignés, **Iratxe GARCÍA PÉREZ**, représentant le **Groupe de l'Alliance Progressiste des Socialistes et Démocrates au Parlement européen (le Groupe S&D)**, **Sergei STANISHEV**, représentant le **Parti Socialiste européen**, et **Gleisi HOFFMANN**, représentant le **Parti des Travailleurs du Brésil**, déclarons par le présent mémorandum notre engagement à renforcer notre coopération au travers de contacts et d'échanges intensifiés, dans le but de promouvoir et de soutenir au sein de nos parlements et de nos sociétés respectifs les valeurs et les politiques que nous partageons en matière de démocratie, de droits de l'homme, de justice sociale, d'égalité, de solidarité, et de souveraineté pour des sociétés justes, durables et inclusives.

1. Les deux parties s'engagent à renforcer leur coopération dans le but :
 - a. d'améliorer et de favoriser la compréhension des structures et des politiques de chaque organisation ;
 - b. d'établir un cadre de travail pour le débat et les échanges concernant la situation politique et les défis actuels au Brésil d'une part, et au sein de l'Union européenne d'autre part ;
 - c. de promouvoir des valeurs socialistes et de militer en faveur des politiques progressistes au sein de leurs parlements respectifs ;
 - d. de partager des informations et les meilleures pratiques, et de se consulter mutuellement sur les questions politiques, sociales et économiques pertinentes eu égard aux relations entre le Brésil et l'Union européenne.

2. Les deux parties s'engagent à atteindre les objectifs définis dans le présent mémorandum :
 - a. en organisant des rencontres régulières entre les dirigeants du Groupe de l'Alliance Progressiste des Socialistes et Démocrates au Parlement européen et du Parti Socialiste européen, et des groupes parlementaires du Parti des Travailleurs du Brésil au Sénat fédéral et au sein de la chambre des députés, ainsi qu'avec la direction du parti ;
 - b. en établissant des contacts réguliers et directs de part et d'autre, au niveau administratif, incluant la mise en place de programmes d'échanges lorsque cela est considéré comme approprié et efficace ;
 - c. en organisant des visites en Europe et au Parlement européen pour les membres des groupes parlementaires du Parti des Travailleurs du Brésil ainsi que pour la direction du parti, et au Brésil pour la direction et les membres de

l'Alliance Progressiste des Socialistes et Démocrates et du Parti Socialiste européen ;

- d. en échangeant des informations pour favoriser le développement d'actions politiques communes et en organisant des rencontres bilatérales au niveau de la direction, incluant les commissaires européens du PSE et au niveau des ministres et des chefs d'État et de gouvernement, dans l'Union européenne et au Brésil dans les contextes :
 - i. des délégations interparlementaires UE-Brézil ;
 - ii. de l'Assemblée parlementaire et des sommets Europe-Amérique latine, du Forum parlementaire multilatéral composé de membres du Parlement européen et des parlements régionaux d'Amérique latine, dont le Parlatino (Parlement latino-américain), le Parlandino (Parlement des Andes), le Parlacen (Parlement d'Amérique centrale), le Parlasur (Parlement du MERCOSUR), et des congrès du Mexique et du Chili ;
 - iv. des réunions ministérielles et sommets UE-CELAC ;
 - v. des réunions ministérielles et sommets UE-MERCOSUR ;
- e. en organisant régulièrement des séminaires et des rencontres de discussion ou d'autres activités aussi bien au sein du Parlement européen que du congrès de la République fédérale du Brésil sur des sujets de préoccupation communs, incluant notamment des représentants de diverses commissions parlementaires et dans le contexte du Forum progressiste mondial et de ses initiatives, en mettant particulièrement l'accent sur la justice sociale et l'inclusion, la réduction de la pauvreté, l'égalité des genres, l'élimination des violences faites aux femmes, les enfants et les jeunes, le développement durable, l'environnement et le changement climatique, les affaires étrangères, le populisme de droite et les discours appelant à la haine ;
- f. en favorisant l'établissement de contacts et une potentielle coopération avec les administrations, et fondations locales, le secteur universitaire, les syndicats, la société civile et les médias au Brésil pour le Groupe de l'Alliance Progressiste des Socialistes et Démocrates au Parlement européen et le Parti Socialiste européen, et pour le congrès brésilien avec ses homologues au sein de l'UE, notamment les institutions de l'UE et leurs représentants, le groupe du PSE au sein du Comité des régions et la Fondation européenne d'études progressistes et ses fondations membres à l'échelle nationale ;
- g. en agissant pour faire adopter des motions, des résolutions et des déclarations au sein de leurs parlements respectifs en faveur du renforcement des relations entre l'UE et le Brésil.

3. Il est convenu que le présent mémorandum de coopération entrera en vigueur à la date de sa signature et durera jusqu'aux élections de 2024 au Parlement européen, après quoi de nouveaux engagements de coopération seront définis entre nos organisations.

Fait à São Paulo et Bruxelles, le 29 septembre 2022

Iratxe GARCÍA PÉREZ
Présidente du Groupe
de l'Alliance Progressiste
des Socialistes et Démocrates
au Parlement européen

Sergei STANISHEV
Président du Parti
Socialiste européen

Gleisi HOFFMANN
Présidente du Parti
des Travailleurs du Brésil